

DU 16 DECEMBRE 2024

L'Assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 16 décembre 2024 à 20h00, à la salle communale du home "Le Carillon", par affichage au casier public dans les délais légaux, ce conformément à l'article 9 de la Loi sur les Communes (LCo), du 5 février 2004 ainsi que par la distribution du fascicule "Liaison" simplifié dans tous les ménages. L'intégralité du budget est consultable sur le site communal et à disposition sur demande du citoyen ainsi que ceux présents à ladite assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17 juin 2024
2. Réfection et équipements Rue Grande Meunière et financement y afférent (LCo, article 17, alinéa 1, lettre c/e)
3. Plan financier 2025-2028
4. Budget 2025, présentation et approbation (LCo, article 17, alinéa 1, lettre b)
5. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant toutes les autorités présentes, le pouvoir judiciaire, les anciennes autorités, les nouveaux citoyens et domiciliés, les citoyennes et citoyens présents.

Il excuse M. Claude-Alain Bétrisey, ancien président et M. Patrick Besse, huissier, ainsi que quelques citoyens qui nous ont priés d'excuser leur absence.

M. le juge André Crettaz est nommé scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17 juin 2024

Le procès-verbal décisionnel de l'Assemblée primaire du 17 juin 2024 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

2. Réfection et équipements Rue Grande Meunière et financement y afférent (LCo, article 17, lettre c/e)

Dans le cadre du renouvellement des infrastructures et de l'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Conseil communal présente à l'approbation de l'Assemblée primaire une nouvelle et importante étape. M. le président donne une explication générale de ce projet, via Power Point, à savoir :

- Travaux sur les infrastructures communales (remise à neuf des réseaux de l'eau potable, des égouts, création d'un réseau d'eau claire, remise à neuf du réseau électrique de l'éclairage public) ;

- Remise à neuf ou amélioration des réseaux de tiers (Oiken, Swisscom, Sogaval) ;
- Travaux sur les superstructures communales (création d'un coffre sous la chaussée, remise à neuf des trottoirs, suppression du giratoire, pose d'un nouvel enrobé, pose de nouveaux mâts d'éclairage) ;
- Planning des travaux jusqu'à fin 2026.

Un montant total de CHF 1'800'000.- est prévu pour sa réalisation, réparti sur 2 ans, avec une première tranche de CHF 650'000.- en 2025. M. le Président précise qu'une séance d'information aura lieu en temps opportun pour tous les riverains concernés.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Comme la parole n'est pas demandée, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et accepte l'investissement de CHF 1'800'000.- ainsi que le financement y afférent par mains levées à l'unanimité.

3. Plan financier 2025-2028

Selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes, un plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire en même temps que le budget. Ce plan est traité et approuvé par le Conseil communal, et n'a pas à être voté par l'Assemblée primaire. Il est actualisé annuellement.

Compte de fonctionnement :

Etant donné la stabilité dans l'évolution des coûts de fonctionnement observée depuis quelques années et en l'absence à ce jour d'éléments pouvant influencer de manière significative les budgets futurs, une augmentation linéaire des charges et des revenus est estimée avec une marge d'autofinancement d'en moyenne 1.3 million de francs par année.

Compte des investissements :

Afin de répondre aux besoins futurs en termes d'infrastructures communales avec les projets déjà décrits en 2024, pour 2025 et les années à venir, mais également par rapport aux projets ayant pour but de continuer à améliorer la qualité de vie des habitants (Union Fruits, Ecole, T9), des investissements relativement importants, supérieurs à la marge d'autofinancement mais tout à fait supportables au vu de la situation financière communale, sont nécessaires.

Financement des investissements :

Afin de garantir les investissements envisagés, qui engendrent un manque de financement au niveau de la planification, un recours à l'emprunt aura lieu en temps voulu.

Etant donné la valeur purement indicative de cette planification quadriennale, la politique financière communale sera validée ou adaptée au besoin par le Conseil communal dans le cadre du budget 2026 et lors de l'établissement du prochain plan quadriennal.

En conclusion, il est rappelé que le plan financier n'a qu'une valeur indicative, il constitue la vision actuelle et doit être actualisé annuellement. Il est donc évolutif et ne constitue qu'une indication de la politique financière communale.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur le plan financier 2025-2028.

M. le citoyen Stephan Kalbermatten demande d'où provient la croissance des recettes dans les investissements observée en 2027 et 2028 par rapport aux années précédentes.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond que les recettes liées aux investissements peuvent considérablement varier d'une année à l'autre en fonction des dépenses d'investissement de l'année, notamment en raison des éventuelles subventions ou participations financières attendues. En effet, dans le cadre du RPU Les Bâtiments, une participation financière des propriétaires aux frais d'équipement de la zone est attendue en 2027. En 2028, ce sont, par contre, des subventions dans le cadre du projet de transformation du centre scolaire qui en sont la cause.

Comme la parole n'est plus demandée, le point -4- de l'ordre du jour est débattu.

4. Budget 2025, présentation et approbation (LCo, article 17, alinéa 1, lettre b)

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du budget.

Les résultats suivants sont prévus :

Budget de fonctionnement :

Charges financières	CHF	10'124'082.96
Revenus financiers	CHF	11'560'648.00

Marge d'autofinancement	CHF	1'436'565.04
--------------------------------	------------	---------------------

Amortissements planifiés	CHF	1'264'392.00
Attributions aux fonds et financement spéciaux	CHF	135'474.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	11'938.00

Excédent de revenus	CHF	48'637.04
----------------------------	------------	------------------

Budget des investissements :

Dépenses	CHF	1'736'734.00
Total des recettes	CHF	164'058.00

Investissements nets	CHF	1'572'676.00
-----------------------------	------------	---------------------

Insuffisance de financement	CHF	137'311.00
------------------------------------	------------	-------------------

La fortune nette communale au 31.12.2025 est estimée à CHF 9'422'572.- (+ 0.52 %), avec une dette nette par habitant d'environ CHF 1'571.- (+ CHF 36.-), ce qui représente un endettement qualifié de moyen selon les critères de l'Etat du Valais. Il est précisé que les charges induites seront relativement faibles et n'affecteront que très peu les comptes concernés.

M. le Président s'attarde uniquement sur les points importants et ce, rubrique par rubrique.

- Administration générale : Personnel administratif, Acquisition de logiciels et licences, Concept de sécurité au travail ;
- Ordre et sécurité publique, défense : Police Régionale des Villes de Centre, CSP Vallon, Frais d'entretien des abris PC ;
- Formation : Contribution au traitement des enseignants primaires, Contribution au traitement des enseignants au cycle d'orientation ;
- Culture, sports et loisirs, église : Prestations internes Parcs et Jardins ;

- Santé : Participation aux soins de longue durée, Participation au CMS régional ;
- Sécurité sociale : Participation crèche/UAPE, Participation au CMS régional ;
- Transports : Traitement du personnel des travaux publics ;
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire : Gestion de l'eau potable, Gestion des eaux usées, Gestion des déchets, Protection de l'environnement, autres ;
- Economie publique : Entretien des bisses et meunières, Location zone industrielle Mangold, Utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Finances et impôts : Impôts personnes physiques et morales, Fonds de péréquation des ressources et en cas de rigueur. L'indexation du barème d'impôt communal passera de 155% à 158% dès le 1^{er} janvier 2025. A noter que la prochaine adaptation automatique se fera lorsque l'indice des prix à la consommation atteindra 173.59% au 30 juin précédant le début de la période de taxation (170.3% au 30.06.2024).

Quant aux investissements, M. le Président précise qu'ils peuvent être classifiés en 2 catégories.

Les premiers se caractérisent par des investissements en fonction des besoins habituels et de nouveaux projets se dessinent. Tous ces nouveaux projets et investissements ont pour point commun la volonté d'offrir aux Léonardines et Léonardins des pôles de vie, d'échange et de rencontre.

Des explications complémentaires sont données pour les projets suivants :

- Bâtiments communaux – divers travaux :
CHF 50'000.- sont budgétisés pour la réfection du carnotzet communal et pour le changement des luminaires à la salle sous le home.
- Site internet et application :
CHF 35'000.- sont budgétisés pour la refonte du site internet communal et la création d'une application communale.
- Home le Carillon :
CHF 133'400.- sont prévus les travaux de rénovation du Home le Carillon.
- Réfection routes « Ruelle des Fougains » et « Rue de la Grand Meunière » :
Dans le cadre du suivi des travaux de réfection des routes et des équipements, les modernisations vont continuer pour lesdites rues (CHF 1'000'000.-).
- Efficience énergétique :
CHF 40'000.- sont budgétisés pour des projets en lien avec l'économie d'énergie (éclairage public, panneaux solaires, ...).
- Carte d'accès déchetterie :
CHF 20'000.- sont prévus pour changer les cartes d'accès à la déchetterie et pour la pose d'un point de collecte Gastrovert.
- RPU Les Bâtiments – frais d'étude :
CHF 100'000.- sont budgétisés pour les frais d'étude et de mise à l'enquête dudit remembrement parcellaire urbain.

Au final, après ajouts des autres dépenses et déductions des recettes prévues dans ce chapitre, le total des investissements nets est de CHF 1'572'676.-.

En conclusion, le budget de fonctionnement 2025 demeure stable par rapport à l'an dernier et la maîtrise des dépenses de fonctionnement est respectée, ceci en raison d'une politique rigoureuse dans l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Au niveau des investissements, la stratégie définie au cours des exercices précédents est respectée et permet de pouvoir travailler sur des bases solides.

A la vue des indicateurs financiers cantonaux qui valident nos visions et décisions ainsi que d'une volonté de se positionner de manière proactive dans les années à venir sur de nouveaux projets citoyens, le Conseil considère donc que le budget 2025 est compatible avec les possibilités financières communales et l'a approuvé en séance du 11 novembre 2024.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant le budget 2025.

Comme la parole n'est pas demandée, c'est par main levée à l'unanimité que ledit budget est approuvé.

5. Divers

Respect !

De janvier à septembre 2024, 21 contrôles de vitesse ont été effectués. 146 automobilistes ont été amendés.

La Police Régionale des Villes du Centre, et ce dès le début 2025, va continuer sa stratégie de répression et les contrôles de vitesse vont se poursuivre et même s'intensifier à la demande du Conseil communal.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information :

- M. le citoyen Stéphane Righini demande si des investissements au niveau des STEP de Chandoline ou de Sierre seront à la charge de notre Commune dans les années à venir.

M. le vice-président Fabien Schwery lui répond que notre Commune est intégralement liée à la STEP de Chandoline et qu'un dernier investissement est planifié pour 2025.

- M. le citoyen Gratien Cordonier demande s'il est prévu d'installer des radars préventifs sur certaines routes communales.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond par l'affirmative en précisant que cette pratique est déjà en vigueur et qu'elle perdurera dans le futur.

- M. le citoyen Yanick Charvet demande s'il est judicieux que la PRVC amende les véhicules des parents qui vont chercher leurs enfants à l'école en fin de matinée.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond qu'il suffit que les parents en question affichent le disque de stationnement afin d'éviter les amendes. Il précise que la PRVC est très stricte, particulièrement aux abords de l'école, car la situation devient rapidement problématique avec des voitures garées sur les trottoirs et en dehors des places prévues.

- M. le citoyen Emsud Sahbaz informe que, dans les environs de la gare, certaines voitures sont garées toute la journée en zone blanche et demande si la Commune prévoit d'agir à ce sujet.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond qu'un nouveau concept de stationnement sur la commune (durée de stationnement en zone blanche et bleue avec limitation de durée) a été mis à l'enquête il y a quelques mois et qu'il entrera en vigueur courant 2025, une fois la signalisation commandée reçue. Ledit concept prévoit des durées de stationnement allant de 1 heure dans l'hyper-centre du village, 5 heures au parking de la

Zenelière, 10 heures au parking de Beulet et au terrain de football, et 3 heures partout ailleurs.

- M. le citoyen Michaël Bitz estime que le passage piéton situé sur la route cantonale près du Pôle Jeunesse présente un danger et demande si la Commune envisage d'y remédier.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond que cette problématique a déjà été signalée au Canton, qu'elle sera prise en charge dans le cadre du projet de réfection de la T9, et que la Commune relancera le Canton dès que l'occasion se présentera.

- M. le citoyen Stéphane Righini demande quand commencera le projet de réfection de la T9.

M. le Président Nicolas Pralong lui répond que ce projet doit débuter avant la fin de l'année 2026 afin de ne pas perdre les subventions fédérales.

- M. le citoyen Jean-Charles Pellet exprime sa surprise face au refus de l'administration communale concernant sa demande de stationner des véhicules pour une durée plus longue qu'autorisée au parking de la Zenelière.

M. le Président Nicolas Pralong explique que le nouveau système de stationnement, tel que présenté précédemment, permettra, dès sa mise en place, de stationner les véhicules pendant une période de 10 heures sur le parking de Beulet ainsi qu'au parking du terrain de football.

La parole n'étant plus demandée et arrivés au terme de cette assemblée, M. le Président profite de l'occasion pour remercier les 90 citoyennes et citoyens présents, ses collègues, le secrétaire communal, les employés communaux, le pouvoir judiciaire, les membres des commissions et tous ceux qui participent à la vie de notre village et qui contribuent ainsi à la rendre des plus agréables.

Saint-Léonard, le 16 décembre 2024

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Pralong Nicolas

Le secrétaire :

Gillioz Florian